

COMPTE RENDU
Réunion AS COREVIH
10/06/2014

Etaient présentes :

- Eloise COUVRAND
- Pauline MARTINEZ
- Sandrine BABONNEAU
- Claire DEBORDE

1-E-Nadis : données à extraire à 6mois d'utilisation

Nous reprenons les points que nous souhaitons voir extrait par Thomas Jovelin concernant nos données sociales enregistrées dans Nadis depuis Janvier 2014.

Données à exploiter :

- la représentation entre les personnes de nationalité étrangère et française
- la répartition en pourcentage Hommes et femmes
- sur l'activité notamment les problématiques sociales les plus souvent rencontrées :
 - l'accès aux soins
 - l'accès aux droits
 - le logement
 - l'insertion professionnelle
 - l'orientation
 - maintien à domicile
 - Problématiques économiques

Serait également intéressant de connaître :

- situation familiale des patients
- le nombre de personnes vu par site
- le nombre moyen d'entretiens par site d'intervention de l'AS
- le nombre de dossier (personnes) rencontrées par site et la moyenne du nombre d'entretiens par patients vus si possible

Il est convenu que Claire réactualise le guide pratique de E-Nadis en indiquant certaines modifications :

Un recours peut être créé à chaque entretien même si seules des informations ont été données sans acte concret établi.; Possibilité de faire des recours sans consultations avec des entretiens téléphoniques ou rendez-vous non prévu dans note agenda conséquents socialement. Si quelques jours après un entretien avec le patient, on obtient un complément d'information, on convient de modifier le recours qui date du dernier entretien. Il est possible de changer la date d'un recours si on le créer quelques jours après le RV.

2-Possibilité d'un courrier auprès de chaque préfecture sur les modalités d'octroi des titres de séjour pour raison de santé.

Ce courrier pourrait-il être relayé par le COREVIH ?

Il s'agirait de demander auprès des différentes préfectures un guide de procédure concernant les modalités d'admission au titre de séjour pour soin également de connaître le nom du référent auprès de la préfecture de la Loire atlantique comme convenu lors de l'assemblée plénière de Mars 2014

.Il s'agirait(pour nous) de connaître le s motifs de refus , les modalités de réponses apportées, le type de document remis dans l'attente d'un titre de séjour.... par un courrier de demande que nous convenons simple synthétique demandant à être informé du quide de procédure.

-Point sur la difficulté d'obtenir actuellement auprès de la CPAM des décision de droit à l'assurance maladie sous 2 mois ce qui entraine parfois des facturations avec des sommes importantes pour les patients au CHU de Nantes.

-Point sur les nuitées d'hôtel qui existaient avec le REVIH

Débat sur la nécessité d'un tel dispositif sur un temps trop court n'apportant pas une réponse adéquate sur du long terme permettant ainsi de travailler la sortie de ce dispositif.

Prochaine réunion fixée le :

Mardi 30 septembre 2014

9h30 – 12h30

8^{ème} Ouest

CHU de Nantes